

Malawi - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Incidents sécuritaires - appel à la vigilance

Date de mise en ligne le : 03 mars 2026

Une recrudescence d'incidents sécuritaires a été constatée à Lilongwe (agressions et cambriolages). Il est recommandé d'éviter de fréquenter les parkings (supermarchés etc.) en soirée ainsi que de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques de billets une fois la nuit tombée.

DERNIÈRE MINUTE

Rétablissement des visas d'entrée pour les ressortissants français

Date de mise en ligne le : 03 mars 2026

Une nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 3 janvier 2026, soumet désormais à l'obligation de visa des pays jusque-là exemptés, tels que la France.

Le Malawi propose un visa électronique (e-Visa), dont la demande peut s'effectuer en ligne via le portail officiel : www.evisa.gov.mw.

Sécurité

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

MALAWI



Dernière actualisation le 10/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du territoire est en vigilance renforcée (en jaune) en raison du risque routier qui est d'autant plus important que l'assistance routière d'urgence est très limitée.

Risques encourus et recommandations associées

Risque routier

Une grande prudence s'impose en matière de circulation, le Malawi enregistrant l'un des taux d'accidents de la route les plus élevés d'Afrique. Le mauvais état des routes et la présence d'animaux, de nombreux piétons et cyclistes rendent la conduite particulièrement dangereuse. La signalisation et l'éclairage sont pratiquement inexistantes. Il est fréquent de rencontrer des camions en panne ou des barrages policiers non signalés.

Délinquance

Des vols se produisent principalement dans des lieux de forte affluence (gares routières, marchés). Les lieux touristiques tels que Nkhata Bay, Zomba, Senga Bay, Cape Maclear et Mzuzu sont également ciblés. Il convient de garder en lieu sûr les documents de voyage (papiers d'identité) et d'éviter de se promener avec d'importantes sommes d'argent. Il est déconseillé de se déplacer de nuit dans des lieux isolés.

Il convient également d'être prudent sur les routes frontalières avec le Mozambique.

Les vols de véhicules (en particulier les 4 X 4) étant fréquents, un système d'alarme antivol ainsi qu'une assurance adéquate sont conseillés.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- éviter de se déplacer avec des objets de valeur et d'importantes sommes d'argent ;
- conserver ses documents de voyage (passeport, billets d'avion, ...) en lieu sûr (coffre d'hôtel par exemple) et de ne se déplacer qu'avec des photocopies ;
- circuler avec les vitres fermées et les portières verrouillées ;
- ne pas se déplacer hors des agglomérations de nuit (à pied comme en voiture) ;
- éviter de circuler seul(e) dans les quartiers populaires des principales villes ;
- la nuit, être particulièrement prudent dans les villes de Blantyre et Lilongwe (risques de vols, car-jacking et agressions) ;
- rester à l'écart des manifestations et rassemblements ;
- être vigilant à ses bagages où de la drogue peut être cachée à son insu.

Activités sportives à risque

Massif montagneux

Le massif montagneux de Mulanje, au sud du Malawi, est un lieu très touristique dont le Sapitwa Peak est le point culminant à 3.002 mètres. Cette zone est dangereuse, notamment en raison des changements météorologiques qui peuvent être extrêmement brusques. Des agressions ont également été rapportées. Il est recommandé de voyager avec un guide local et de s'assurer de son sérieux auprès du Mountain Club of

Malawi avant d'entamer son ascension.

Parcs animaliers

Si les parcs animaliers sont sûrs, il convient de suivre les conseils de prudence des guides et surtout de ne jamais sortir du véhicule lors des safaris.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Une nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 3 janvier 2026, impose un visa d'entrée aux ressortissants français se rendant au Malawi.

Pour l'obtenir en ligne :

Le Malawi propose un visa électronique (e-Visa), dont la demande peut s'effectuer en ligne via le portail officiel : evisa.gov.mw.

Étape 1 : se connecter à evisa.gov.mw et créer un compte

Étape 2 : se connecter au compte et remplir le formulaire de demande de visa. Les documents suivants doivent être téléchargés : photographie de taille passeport, passeport.

Pour l'hôte : lettre d'invitation au Malawi, copie du certificat d'enregistrement de la société (si applicable), copie du permis de résidence.

Si l'enfant est mineur : acte de naissance, copie du passeport du parent, formulaire de consentement

https://evisa.gov.mw/_contentres/Consent_Document_for_minors.pdf

Ou preuve de la garde de l'enfant si l'accompagnant n'est pas un parent.

Étape 3 : paiement en ligne (carte de crédit) et réception d'un email de confirmation de paiement.

Étape 4 : réception d'un e-visa au format PDF par email ou sur le compte créé. Ce PDF doit être imprimé.

Depuis février 2026, les ressortissants français sont néanmoins autorisés à et à embarquer sans visa et obtenir un visa à l'arrivée à l'aéroport, en présentant les mêmes documents que pour le e-visa.

Informations complémentaires sur le séjour :

Le visa autorise le voyageur à séjourner dans le pays pendant 3 mois selon la procédure suivante : le voyageur peut rester 30 jours sur place, et une fois sur place, peut étendre son séjour à 3 mois, à la condition qu'il se manifeste dans les 30 premiers jours, au service de l'immigration.

Prix du visa en dollars US au 25 février 2026 :

De transit : 1 entrée : 50 USD

De tourisme ou affaires : 1 entrée : 50 USD

6 mois entrées multiples : 150 USD

12 mois entrées multiples 250 USD

Santé

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique. Cette vaccination doit avoir été pratiquée au moins 6 jours avant l'entrée au Malawi ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Le taux de prévalence du VIH est très élevé au Malawi.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Le réseau routier est en mauvais état (nids de poule) et la conduite des automobilistes est parfois dangereuse. Pour plus d'informations, consulter la rubrique Sécurité.

Transports en commun

Il convient d'éviter de circuler dans les minibus, souvent mal entretenus et surchargés.

Législation locale

Alcool au volant

Au volant, l'ébriété est sévèrement réprimée par des sanctions pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement. La limite du taux d'alcool est de 0,08g pour 100ml de sang.

Stupéfiants

La détention et la consommation de stupéfiants sont punies par de lourdes peines de prison (de 10 à 20 ans pour la consommation ; de 20 à 25 ans pour le trafic).

Tourisme sexuel

Le tourisme sexuel est passible de peines allant jusqu'à 5 ans d'incarcération.

Pierres précieuses

L'achat de pierres précieuses à l'état brut est illégal.

Homosexualité

L'homosexualité, interdite au Malawi, est pénalement réprimée.

Photographies

Il est interdit de photographier les installations militaires, les édifices religieux et gouvernementaux ainsi que les aéroports et les ponts. Il convient d'obtenir l'accord des populations avant de les photographier.

Divers

Devises

Moyens de paiement en usage : devises en espèces. Les cartes de crédit (Visa, American Express) sont généralement acceptées dans les hôtels. Un contrôle des changes est opéré à l'entrée et à la sortie du territoire (autorisation de sortie à hauteur de la somme déclarée à l'arrivée).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Un visa d'affaires doit nécessairement être obtenu avant le départ au Malawi.

Il n'y a pas de représentation du Malawi en France. Le consulat du Malawi le plus proche se trouve en Belgique.

Pour une demande de visa d'affaires, il faut présenter :

- un passeport en cours de validité (6 mois et plus) ;
- 2 photos d'identité ;
- 2 formulaires de demande de visa ;
- 1 lettre de mission / invitation.

Le délai d'obtention est de 3 à 7 jours et les frais de visas sont les suivants :

- entrée unique valable 3 mois 75 USD ;
- visa à entrées multiples valable 6 mois 150 USD ;
- visa à entrées multiples valable un an 250 USD.

Les informations sont disponibles sur le site de l'ambassade du Malawi à Bruxelles (en anglais) ainsi que sur le site officiel du service d'immigration du Malawi (en anglais).

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Malawi.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

Le Malawi relève du service Économique de Pretoria :

Bureau de Pretoria – Afrique du Sud

Ambassade de France en Afrique du Sud,

250 Melk Street, Niew Muckleneuck - 0181 Prétoria, Afrique du Sud

Tél. : +27 12 425 17 70

Télécopie : +27 12 425 17 79

Courriel : pretoria@dgtresor.gouv.fr

Site internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.**

Le Malawi relève de l'agence de Johannesburg :

Agence de Johannesburg - Afrique du Sud

Ballywoods Office Park - Ironwood House 1st Floor

29 Ballyclare Drive - Bryanston

P.O. Box 130067 - Bryanston 2021 - Afrique du Sud

Tél : +27 11 540 7100

Fax : +27 11 540 7117

Courriel : afdjohannesbourg@afd.fr

BAD

Le Malawi est membre de la **Banque africaine de développement (BAD).**

Site internet

La page du **Malawi** est consultable à l'adresse.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Malawi
- Le Malawi et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 02 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Agence Consulaire de Blantyre

M. Luc Deschamps, consul honoraire

Adresse physique : Maison de la France, Kaohsiung Road, Top Mandala, Blantyre

Adresse postale : Jacaranda Foundation / P.O. Box 5708, Limbe

Courriel : agenceconsult@gmail.com

Tél : +265 991 719 209 / +265 999 919 056

Médecins conseillés au Malawi

- Dr Arturo MUYCO, à Lilongwe - Tél : 721 555 ou 731 386
- Dr Christian JAGGI, Suisse, spécialiste de médecine interne et cardiologue, Adventist Hospital à Blantyre - Tél : 830 333, fax : 820 129

Hôpitaux et cliniques

Lilongwe

- Adventist Health Centre, Area 14, Lilongwe, tél : 731 049
- African Bible College (ABC) Community Clinic, Dr. Kelly Hughes MD pediatrics, Dr. Diane Young MD, Tél : 01761670 ;
- Medical Rescue Service, Area 43, Ufulu Road, Lilongwe, tél : 731 807 et urgences : 730 389
- Partners in Hope Clinic and Hospital, Dr. Barrett Jones, Tél : 01725818 ou 0995981163 ou 0999971731 ;
- ZMK Clinic, Dr. Irfan Kashmani, Tél : 0991911911 ou 0999455786 ;
- Seven Days Adventist Clinic, Dr. Greg Saunders, Tél : 0999833867 ;
- Care Polyclinic, Area 3, Johnstone Road 3/647, Tél : 0993322111 ou 01759559 ;
- Dr Wood, Tél : 0880091161 ou 0999919444

Blantyre

- Adventist Hospital à Blantyre. tél : 830 333, Fax : 820 129
- Mwai Wathu Private Hospital. P.O Box 3067. Blantyre. Tél : 836 778, 823 012, 834 989, Fax : 821.190
- Seventh Adventist Hospital, Street Address : Robins Road, Kabula Hill, Blantyre, Mail : P.O. Box 51 Blantyre, Tél : 265-1-820-488 ; 265-1-820-537, Courriel : info@bah.adventist.org ;
- Mwaiwathu Hospital, Old Chileka Road, P.O Box 3067, Blantyre, Tél : +265 1 686 946/947/948/949, Courriel : info@mwaiwathuhospital.com ou mdpa@mwaiwathuhospital.com ;
- College of Medicine Private Clinic, Mt Pleasant road, Blantyre, Tél : 0888 00 22 84 ou 0881 333 829 ;
- MASM Medical Clinic in Kanjedza, Limbe, Blantyre, Tél : 01 848 161

Pharmacies

Lilongwe

- Pharmacare (à côté de Nico Shopping Centre), Tél : +265 1757 618 / +265 1757 740 / +265 1757 780 ;
- Maula Pharmacy (Maula Mall, face à Maula Catholic Parish), Tél : +265 1753 955 / +265 1753 95 ;

Blantyre/Limbe

Citipharm (Mohamed Tayub), Churchill Road, Limbe, Courriel : pharmacist@citipharm.com, Tél : 01-841-314 ou 0999920930

Annuaire des représentations malawiennes en France

[Voir la liste](#)